

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES ACCUEILS DE LA MAIRIE



Les habitants d'Epagny Metz-Tessy peuvent effectuer leurs démarches administratives sur l'un ou l'autre des deux sites.

Pour toutes les demandes d'Etat-Civil relatives à une déclaration de naissance ou de décès survenus au Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE), adressez-vous au service Etat-Civil sur le site de Metz-Tessy.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SITE EPAGNY	8h30 / 12h	8h30 / 12h FERMÉ le 1 ^{er} MARDI de CHAQUE MOIS	8h30 / 12h	8h30 / 12h	8h30 / 12h	
	13h30 / 17h30	13h30 / 17h30	13h30 / 17h30	13h30 / 17h30		
SITE METZ-TESSY	8h30 / 12h		8h30 / 12h	8h30 / 12h	8h30 / 12h	9h / 11h30 (sauf période vacances scolaires)
	13h30 / 17h30	13h30 / 17h30	13h30 / 17h30	13h30 / 17h30	13h30 / 17h30	

ouvert

fermé